



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL**  
**Séance du 22 Février 2022**  
**CO 411 DE**

**Nombre de  
Conseillers**

En exercice : ..95

Présents : .71

Votants : ..83

Etaient présents : BONNET Dominique (Président), DEPIERRE Valérie, CHOULOT Alain, CETRE Michel, BAUD Jean Baptiste, LAUBIER Bernard, LAMBERT Véronique, REGALDI Sylvie, CETRE Jean François, FORET Clément (Vices-Présidents), LECOQ Yves, BUGADA Catherine, CHUARD Valentin, BOUDRY Jeanne, MARTI François, TONNAIRE Sandrine, MARCELIN Antoine, MAIRE Serge, VILLALONGA Patrice, LAMY Bénédicte, MOREL Denis, DELBROUCQ Denis, MASSON Laurent, COLIN Christian, RIGAUD Hervé, BERTHOD Claude, TOURNEUR Eric, CHAUVIN Roger, GAVAT William, PERRARD Laurent, ROBERT Bruno, BRUNEL Bernard, LEGLISE Pascal, PETITGUYOT Jean Pierre, FEVRE Michel, GROS Roger, PERRIN François, GAVAT Alain, DOS SANTOS Laetitia, DROGREY Pascal, BEROCCHI Daniel, GAGNEUR Raphaël, DE BRISIS Jean, BUYS Nelly, LEROY Pierre, GAHIER Dominique, GIRARD Colette, LETONDOR Jean Luc, PERRARD Florent, BERODIER Florence, MORBOIS Christelle, BERTHOD BLANC Aurélien, CATHENOZ Catherine, JOURD'HUI André, SOUDAGNE Marie Madeleine, JACQUES Sébastien, REYNAUD Armande, SEIGLE FERRAND Antoine, CHAILLON Roland, ROMANET Claude, BEAUPOIL Jean Luc, TRONCHET Guy, MONTEVECCHIO Patrick, BERNARD René, GENIN Marcelle, BOHEME Catherine, SUSSOT Florence, DORBON Henri, PASTEUR Cyrille, WESTERVELD Dinand, ONCLE Bernard,

Pouvoirs transmis à des Conseillers : VIONNET André pouvoir à ROBERT Bruno, RENAUD Jean Marie à ROMANET Claude, PETIGNY Loïc à BUGADA Catherine, BRIOT GAIDOZ Cécile à DEPIERRE Valérie, POULET Gilles à LECOQ Yves, PINGAT Martine à MARTI François, DUQUET Jean Pierre à RIGAUD Hervé, BENETRUY Sylvain à CASTELLA Damien, GAILLARD Jean François à BONNET Dominique, BOUILLET Françoise à FORET Clément, MARTINS Serge à GENIN Marcelle, FLEURY Michèle à CETRE Michel,

Pouvoirs transmis à des Suppléants :

Etaient Excusés : DECOTE Yves, ARNAUD Gérard,

Etaient absents : VIENNET Rémy, HERNARD Stéphane, BERTHELIER Roland, BRENIAX Denis, PAQUIEZ Valérie, LANIESSE Michel, CASTELLA Damien, PROST JACQUOT Claire, YANARDAG Mikaël, RIGOLET Serge,

Secrétaire de séance : Florence SUSSOT

Convocation faite le : 15 Février 2022

**Objet : Convention accord-cadre avec les trois librairies d'Arbois, Poligny, Salins-les-Bains, pour acquisition de livres à l'usage des médiathèques Cœur du Jura**

**Contexte**

Les trois médiathèques du réseau de lecture public communautaire se fournissent en livres non-scolaires (Fonds adultes et jeunesse, bandes dessinées et mangas, livres audio et fonds régional), principalement dans les librairies du territoire.

La Librairie Polinoise, unique librairie installée sur la communauté de communes pendant ces dernières années, restait le fournisseur principal du réseau.

Deux nouvelles librairies sont désormais installées : Le Hamac à Arbois et Le Matachin à Salins-les-Bains. Il est donc nécessaire de conventionner avec chacune d'entre-elles pour permettre l'acquisition de documents pour les trois médiathèques, de façon équilibrée et respecter ainsi la réglementation relative aux marchés publics.

Vu les articles R2122-8 et R2122-9 du code de la commande publique, prévoyant la possibilité de passer une commande de fourniture de livres non-scolaires, sans publicité ni mise en concurrence, dès lors que la valeur estimée du besoin n'excède pas 90 000 € ;

Considérant le besoin de renforcer et d'enrichir les partenariats entre les bibliothèques publiques et les librairies locales ;

Considérant le besoin de maintenir sur le territoire un réseau dense de détaillants qui garantit la diversité de la création éditoriale et l'accès du plus grand nombre à cette création ;

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 22 Février 2022**  
**CO 411 DE(SUITE)**

Envoyé en préfecture le 01/03/2022

Reçu en préfecture le 01/03/2022

Affiché le



ID : 039-200071595-20220222-CO411DE\_2022-DE

**Objet : Convention accord-cadre avec les trois librairies d'Arbois, Poligny, Salins-les-Bains, pour acquisition de livres à l'usage des médiathèques Cœur du Jura**

Considérant que trois librairies sont situées sur le territoire communautaire ;

Attendu que la valeur estimée des achats effectués par les trois médiathèques du territoire communautaire n'excède pas 90 000 € HT/an ;

Il est proposé de conventionner avec les trois librairies pour l'achat par les médiathèques des livres non-scolaires ;

Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

1 / Approuve les conventions de partenariat en accord cadre à bons de commande avec les librairies – le Hamac à Arbois, la Librairie Polinoise à Poligny et Le Matachin à Salins-les-Bains ;

2 / Autorise M. le Président à signer les conventions afférentes.

Poligny, les an, mois et jour que dessus,  
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président

Dominique BONNET